EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **24 avril 2015 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **vingt quatre avril deux mille quinze**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 17 avril 2015, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, François BARRIÈRE, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Patricia GUILHOT, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Pierre MIQUEL, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Isabelle PADOVANI, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Laurence SCHLIENGER, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Françoise NOUHEN à Monique BONNET, Philippe BOHELAY à Saïd Akim BARA, Simon POURRET à Marion CANALES, Dominique ADENOT à Grégory BERNARD, Alparslan COSKUN à Patricia GUILHOT, Magali GALLAIS à Jean-Christophe CERVANTES, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Pierre BRENAS, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER à Olivier BIANCHI, Alain LAFFONT à Marianne MAXIMI, Jean-Pierre LAVIGNE à Jean-Luc BLANC, Dominique ROGUE-SALLARD à Nicolas BONNET, Sylviane TARDIEU à Pierre MIQUEL**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**Anne FAUROT**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

Madame Isabelle PADOVANI et Monsieur Antoine RECHAGNEUX quittent la séance avant le vote de la question n°5 sans laisser de pouvoir.
Monsieur Jérôme GODARD donne pouvoir à Monsieur Jérôme AUSLENDER et quitte la séance avant le vote de la question n°52.

Rapport N° 14

TARIFS DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTION DE L'ANIMATION DE LA JEUNESSE ET DES LOISIRS DU 1ER SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

Il vous est proposé, en accord avec votre commission, d'approuver les tarifs pour l'année scolaire 2015/2016 prenant en compte une augmentation, sauf exceptions détaillées ci dessous, de 2%.

La notion de forfait annuel pour "mercredis c'est permis" et les accueils de loisirs jeunes disparaît au profit d'un prix à la séance. En revanche, les tarifs des ateliers techniques, qu'ils soient enfants, jeunes ou adultes, restent sur la notion de forfait annuel, permettant un engagement des participants et une progression pédagogique sur une année scolaire.

Pour les activités techniques des mineurs, les tranches de quotients inférieures à 300 et de 300 à 350 sont regroupées afin d'avoir un tarif minimum de 24,50 € pour l'année, correspondant au taux du ticket loisirs de la CAF (24 €).

Par ailleurs, dans un souci d'harmonisation, il est proposé de calquer le tarif des accueils de loisirs jeunes (11 à 15 ans) des mercredis ou samedis sur celui des enfants (3 à 11 ans).

Enfin, en ce qui concerne le tarif des accueils de loisirs durant les vacances scolaires, il est proposé :

♦ de ne pas l'augmenter, afin de ne pas creuser trop d'écart avec celui du mercredi,

♦ un tarif à la journée réduit de 30% pour les familles dont les enfants ont un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) et de ce fait emmènent un panier repas chaque midi,

♦ de placer un curseur de quotient familial à 701 € afin de répondre à une exigence de la CAF : "une tarification journalière inférieure à 8 euros, appliquée aux quotients familiaux inférieurs à 701 €, quelle que soit la commune de domiciliation des enfants accueillis".

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à la majorité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 6 mai 2015

Le Maire,
Pour le Maire et par délégation
L'Adjoint à la Politique de la Ville
l'Animation et la Jeunesse,

Simon POURRET

TARIFS

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016

"MERCREDIS, C'EST PERMIS"

TARIF	QF*	Coût unitaire à 13H45
Normal	**> à 300 €**	3,35 €
	< à 300 €	2,10 €
Réduit Clermontois	**> à 1200 €**	1,70 €
	900 à 1200 €	1,55 €
	609 à 900 €	1,40 €
	350 à 609 €	1,30 €
	300 à 350 €	1,20 €
	< à 300 €	1,10 €

QF* : Quotient Familial

MODALITES :

- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

TARIFS

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016

ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

MERCREDIS - SAMEDIS 12-15 ans

TARIF	QF*	Mercredis ou Samedis Coût unitaire
Normal	**> à 300 €**	3,35 €
	< à 300 €	2,10 €
Réduit Clermontois	**> à 1200 €**	1,70 €
	900 à 1200 €	1,55 €
	609 à 900 €	1,40 €
	350 à 609 €	1,30 €
	300 à 350 €	1,20 €
	< à 300 €	1,10 €

QF* : Quotient Familial

MODALITES :

- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
ATELIERS TECHNIQUES ANNUELS

3 - 17 ANS				
TARIF NORMAL		**1 activité**	**2 activités**	**3 activités ou +**
QF* supérieur à 300	**Coût à la séance**	1,90 €	2,30 €	4,00 €
QF* inférieur à 300	**Coût à la séance**	1,30 €	1,60 €	2,80 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS				
QF* supérieur à 1200 €	**Coût à la séance**	1,30 €	1,60 €	2,80 €
QF* de 900 à 1200 €	**Coût à la séance**	1,20 €	1,50 €	2,65 €
QF* de 609 à 900 €	**Coût à la séance**	1,15 €	1,40 €	2,45 €
QF* de 350 à 609 €	**Coût à la séance**	1,05 €	1,25 €	2,25 €
QF* inférieur à 350 €	**Coût à la séance**	0,70 €	0,85 €	1,50 €

QF* : Quotient Familial

MODALITES :
- Possibilité de faire 2 séances à l'essai
- Un remboursement est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Un remboursement est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité ou de déménagement en dehors de la commune.

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
ACTIVITES TECHNIQUES PONCTUELLES et STAGES
3 - 17 ANS

		Activités normales	Activités onéreuses
JOURNEE	**TARIF NORMAL**	23,05 €	34,60 €
	TARIF REDUIT CLERMONTOIS		
	QF supérieur à 900 €	16,10 €	24,15 €
	QF de 609 à 900 €	12,10 €	18,20 €
	QF de 350 à 609 €	6,85 €	10,25 €
	QF de 300 à 350 €	6,60 €	9,95 €
	QF inférieur à 300 €	4,80 €	7,20 €

1/2 JOURNEE			
	QF supérieur à 900 €	8,05 €	12,10 €
	QF de 609 à 900 €	6,05 €	9,10 €
	QF de 350 à 609 €	3,40 €	5,15 €
	QF de 300 à 350 €	3,30 €	5,00 €
	QF inférieur à 300 €	2,40 €	3,60 €

QF* : Quotient Familial

MODALITES :
- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016

JEUNES

INTITULE	AGE	TARIFS	
CARTE CITEJEUNE *Carte réservée aux jeunes habitant, étudiant ou travaillant à Clermont-Fd.*	12 - 27 ans	Gratuite	1,00 €
ACTIVITE PASS' SPORT	**1,50 € par période de vacances**		

ACCUEIL JEUNES 15 - 20 ans	Quotient Familial inférieur à 1200 €	Quotient Familial supérieur à 1200 €
TARIF NORMAL *(par période)*	2,00 €	4,00 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS *(par période)*	1,50 €	3,00 €

SORTIES 15 - 20 ans	Prix de revient inférieur à 16 € par personne ex : piscine	Prix de revient supérieur à 16 € par personne ex : équitation
TARIF NORMAL	9,50 €	19,00 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	6,65 €	13,30 €

TARIFS
Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT
VACANCES SCOLAIRES : 3 à 11 ANS

TARIF NORMAL		
	QF* supérieur à 701 € et pour les non allocataires	QF inférieur à 701 €
Forfait journée**	22,60 €	4,70 €
Forfait demi-journée	11,30 €	2,35 €

	TARIF REDUIT CLERMONTOIS														
	QF* supérieur à 900 € et pour les non allocataires			QF de 701 à 900 €			QF de 350 à 701 €			QF de 300 à 350 €			QF inférieur à 300 €		
	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant	1er enfant	2ème enfant	3ème enfant
Forfait journée**	15,80 €	13,90 €	11,10 €	11,90 €	10,30 €	7,90 €	6,90 €	6,70 €	4,80 €	6,50 €	4,70 €	2,90 €	4,70 €	2,80 €	2,40 €
Forfait demi-journée	7,90 €	6,95 €	5,55 €	5,95 €	5,15 €	3,95 €	3,45 €	3,35 €	2,40 €	3,25 €	2,35 €	1,45 €	2,35 €	1,40 €	1,20 €

QF* Quotient Familial

Forfait journée :** ce forfait comprend le prixdu repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique nique confectionné par les parents

MODALITES :
- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT PRIMAIRE ET MATERNEL
VACANCES SCOLAIRES : 12 à 15 ANS

TARIF NORMAL		
	QF* supérieur à 701 € et pour les non allocataires	QF inférieur à 701 €
Forfait journée**	22,60 €	4,70 €
Forfait demi-journée	11,30 €	2,35 €

TARIF REDUIT CLERMONTOIS					
	QF* supérieur à 900 € et pour les non allocataires	QF de 701 à 900 €	QF de 350 à 701 €	QF de 300 à 350 €	QF inférieur à 300 €
Forfait journée**	11,10 €	7,90 €	4,80 €	2,90 €	2,40 €
Forfait demi-journée	5,55 €	4,25 €	2,40 €	1,45 €	1,25 €

QF* Quotient Familial

Forfait journée :** ce forfait comprend le prix du repas ou les frais occasionnés par une sortie journée avec pique nique confectionné par les parents

MODALITES :
- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016

CAMPS SEJOURS

	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT CLERMONTOIS
Prix de journée inférieur à 40 Euros	33,50 €	23,45 €
Prix de journée de 41 à 50 Euros	34,50 €	24,10 €
Prix de journée de 51 à 60 Euros	47,25 €	33,10 €
Prix de journée de 61à 70 Euros	53,45 €	37,45 €
Prix de journée de 71 à 80 Euros	63,35 €	44,30 €
Prix de journée de 81 à 90 Euros	73,90 €	51,75 €
Prix de journée de 91 à 100 Euros	84,15 €	58,90 €
Prix de journée supérieur à 101 Euros	95,45 €	66,80 €

Du 1er JANVIER 2015 AU 31 AOUT 2016

STUDIO D'ENREGISTREMENT CROIX DE NEYRAT		
FORFAIT*	**TARIF NORMAL**	**TARIF REDUIT CLERMONTOIS**
1 personne	134,90 €	94,10 €
2 personnes	269,75 €	188,20 €
3 personnes et plus	404,65 €	282,30 €
FORFAIT* **Un forfait se compose de 20 heures soit 10 heures d'enregistrement et 10 heures de mixage (en fonction du niveau) pour la réalisation d'un CD 2 titres.**		

FORFAIT*	**TARIF**
Par heure et par groupe de 10 personnes	35,00 €
FORFAIT* **Frais de fonctionnement, amortissement du matériel et les charges de personnel mis à disposition**	

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016
ACTIVITES ADULTES

ACTIVITES A L'ANNEE	1 activité		2ème activité et plus	
	Coût à la séance *(pour inscription en cours d'année)*	Forfait annuel	Coût à la séance *(pour inscription en cours d'année)*	Forfait annuel
TARIF NORMAL	4,70 €	141,00 €	3,85 €	115,50 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	3,30 €	99,00 €	2,65 €	79,50 €
TARIF NON IMPOSABLE CLERMONTOIS ET CITEJEUNE	1,55 €	46,50 €	1,25 €	37,50 €

ACTIVITES EN CYCLE OU STAGE	Coût à l'heure STAGE		Coût à la séance CYCLE	
	Catégorie 1	Catégorie 2	Catégorie 1	Catégorie 2
TARIF NORMAL	5,90 €	7,25 €	4,70 €	5,80 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	4,15 €	5,20 €	3,30 €	4,05 €
TARIF NON IMPOSABLE CLERMONTOIS ET CITEJEUNE	2,55 €	3,20 €	1,55 €	1,90 €

ATELIERS LIBRES	Coût par séance
TARIF NORMAL	1,50 €
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	1,05 €
TARIF NON IMPOSABLE CLERMONTOIS ET CITEJEUNE	0,50 €

MODALITES :
- Possibilité de faire 2 séances à l'essai
- Un remboursement est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Un remboursement est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité ou de déménagement en dehors de la commune.

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOÛT 2016
SORTIES ADULTES

SORTIES			**Coût global supérieur à 800 €**
TARIF NORMAL	Adulte	100% du coût/nombre de participants	
		90% du coût/nombre de familles	
	Enfant supplémentaire	50% du coût/nombre de participants	
TARIF REDUIT CLERMONTOIS	Adulte		
	Non imposable Clermontois et Citéjeune	20% du coût/nbre de participants	50% du coût/nbre de participants
	Forfait comprenant au maximum 2 adultes et 2 enfants	60% du coût/nombre de familles	
	Forfait comprenant au maximum 2 adultes non imposables et 2 enfants	30% du coût/nombre de familles	
	Enfant supplémentaire	50% du coût/nombre de participants	

MODALITES :
- Une déduction est accordée en cas d'absence de l'activité du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Une déduction est accordée, sur demande, accompagnée d'un justificatif, dans le cas de maladie du bénéficiaire de l'activité

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
LOCATION DE SKI OU SURF

	TARIF NORMAL	TARIF REDUIT CLERMONTOIS
LOCATION DE SKIS OU SURF (prix par séance)	7,55 €	5,30 €

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
VENTE DE MATERIAUX POUR ACTIVITES TECHNIQUES

terre	prix coûtant
cartonnage encadrement vannerie,rotin	
lave émaillée	
mosaïque	
reliure	
infographie, photocopie	pour un format A4 : - 0,10 € en noir et blanc - 0,50 € en couleur
photo	25 € pour l'année
terre biscuitée * terre émaillée *	4,5 € le kilo 8,5 € le kilo

* lorsque la terre n'est pas vendue crue au prix coûtant

Du 1er SEPTEMBRE 2015 AU 31 AOUT 2016
LOCATION DE SALLES

Catégories	Les Vergnes Herbet		Champratel Croix de Neyrat Fontaine du Bac St Jacques Espace Nelson Mandela		Brassens Oradou Camille Claudel Espace Nelson Mandela *(salles de spectacle uniquement)*			
					Avec prestations *(Régie son et/ou lumière)*		Sans prestation	
Associations	Gratuité		Gratuité		71,00 €		Gratuité	
	Forfait 1/2 journée	***Forfait journée***	***Forfait 1/2 journée***	***Forfait journée***	***Forfait 1/2 journée***	***Forfait journée***	***Forfait 1/2 journée***	***Forfait journée***
Organismes à but lucratif	132 €	264 €	176 €	352 €	286 €	572 €	176 €	352 €

	vendredi *(18H00 - 02H00)*	**samedi** *(09H00 - 02H00)*	**dimanche** *(matin)*	**vendredi** *(18H00 - 02H00)*	**samedi** *(09H00 - 02H00)*	**dimanche** *(matin)*	**Salle de spectacle Nelson Mandela**		
								Jour de montage	Jour de présentation
Particuliers Clermontois	66,00 €	132,00 €	Gratuit *(uniquement ménage)*	88,00 €	176,00 €	Gratuit *(uniquement ménage)*	Organisme à but lucratif	270 €	584 €
Particuliers hors commune	132,00 €	264,00 €		176,00 €	352,00 €				

Modalités *- Une garantie de 450 euros sera versée lors de la réservation.* *- En cas de non respect des dispositions prévues dans la convention d'utilisation la ville se réserve le droit de retenir les pénalités suivantes sur la garantie.*		*Dégradations*	*Selon devis des services techniques*
		Vol	*Selon devis de remplacement*
	50 €uros	*Ménage*	*Selon devis de la société de nettoyage*
Arrachage d'une goupille d'extincteur	*50 €uros*		

Du 1er SEPTEMBRE 2015 au 31 AOUT 2016
BILLETTERIE DE SPECTACLE

TYPE	NOMBRE	TARIFS (selon coût du spectacle)
Individuel	1	25,00 €
		20,00 €
		19,00 €
		18,00 €
		17,00 €
		16,00 €
		15,00 €
		14,00 €
		13,00 €
		12,00 €
		11,00 €
		10,00 €
		9,00 €
		8,00 €
		7,90 €
		7,50 €
		7,00 €
		6,00 €
		5,85 €
		5,50 €
		5,00 €
		4,00 €
		3,00 €
		2,00 €
		1,50 €
		GRATUIT
Groupe		2,60 €
	Non clermontois par personne	5,25 €
Abonnement	3 spectacles	21,00 €
	Place supplémentaire	7,00 €
	5 spectacles	25,00 €
	Place supplémentaire	5,00 €

MODALITES :

- Un remboursement intégral est accordé en cas d'absence du spectacle du fait de la commune de Clermont-Ferrand
- Un remboursement intégral est accordé, sur demande écrite, accompagnée d'un justificatif dans les cas suivants :
 - Déménagement hors du département du Puy-de-Dôme
 - Maladie du bénéficiaire du spectacle

Du 1er SEPTEMBRE 2015 au 31 AOÛT 2016
ACCUEILS DE GROUPES

MOINS DE 2 NUITS		CLASSES DE DECOUVERTE		SORTIES SCOLAIRES Clermontoises JOURNEES	SEJOURS ET STAGES	
		Clermontois	Non Clermontois		Clermontois	Non Clermontois
JOURNEE COMPLETE	Enfants	31,65 €				
	Adultes	31,65 €	39,60 €		41,45 €	51,80 €
	Enfants Adultes	1,50 €	1,85 €		1,90 €	2,35 €
REPAS	Enfants	9,35 €	11,75 €	5,25 €	11,10 €	13,90 €
	Adultes	9,35 €	11,75 €	7,90 €	12,35 €	15,40 €
GOUTER						
NUITEE	Enfants	10,75 €	13,45 €		12,80 €	16,05 €
	Adultes	10,75 €	13,45 €		14,05 €	17,55 €

2 NUITS ET PLUS		CLASSES DE DECOUVERTE		STAGE DE FORMATION ANIMATEURS	SEJOURS ET STAGES	
		Clermontois	Non Clermontois (>25%)		Clermontois	Non Clermontois (>25%)
	Adultes	30,50 €	38,60 €	31,80 €	35,35 €	44,15 €
	Adultes	1,45 €	1,80 €	1,60 €	1,75 €	2,15 €
REPAS	Enfants	9,00 €	11,20 €		9,55 €	11,90 €
	Adultes	9,00 €	11,20 €	9,45 €	10,45 €	13,05 €
GOUTER	Ad. + Enf;	0,70 €	0,85 €	0,70 €	0,80 €	1,05 €
NUITEE	Enfants	10,35 €	12,95 €		10,85 €	13,60 €
	Adultes	10,35 €	12,95 €	10,65 €	11,90 €	14,85 €

MODALITES :

- Ces tarifs ne s'appliquent qu'aux groupes ayant une identité juridique déclarée (associations, établissements scolaires, collectivités, etc..)
- Le tarif clermontois est accordé aux groupes dont le siège social est situé sur la commune indépendamment du domicile des individus qui les composent
- Pour les groupes d'enfants (jusqu'à 18 ans) une gratuité est accordée aux accompagnateurs dans la limite de 1 pour 10
- En cas d'annulation du fait de la commune de Clermont-Ferrand, l'intégralité des sommes versées sera remboursée
- En cas d'annulation du fait de l'utilisateur plus de 30 jours avant le début du séjour, 10% du montant total sera retenu.
- En cas d'annulation du fait de l'utilisateur moins de 30 jours avant le début du séjour, 30% du montant total sera retenu.
- En cas de diminution inférieure de 10% du nombre initial de participants, annoncée moins de 3 jours avant le début du séjour, le coût sera calculé en fonction du nombre réel de participants.
- En cas de diminution supérieur de 10% du nombre initial de participants, annoncée moins de 3 jours avant le début du séjour, le coût inclura un dédit égal à 50% du montant total des frais correspondant au nombre de participants en moins.

En cas de non respect de la convention

- Une garantie de 450 euros sera versée lors de la réservation.

- En cas de non respect des dispositions prévues dans la convention d'utilisation la ville se réserve le droit de retenir les pénalités suivantes sur la garantie.

Dégradations	*Selon devis des services techniques*
Vol	*Selon devis des services techniques*
Ménage	*Selon devis des services techniques*